FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM	201
Moto-Club	a m creusoise
N° d'affiliation	0297
Date	11 et 12 août
Lieu	ahun
Organisateur technique	a m creusoise
E-mail	j-claudeparrot@orange.fr
Téléphone	0688693307

MOTOCROSS CDF VETERANS

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	bonneau pierre	Licence : 004408
Délégué FFM (Président du Jury)	vernois serge	Licence : 023830
Membre du Jury	villeneuve gerard	Licence : 024013
Membre du Jury	monneron alban	Licence : 115576
Commissaire technique responsable	foret eric	Licence : 197137
Responsable du chronométrage	tomat germaine	Licence : 023132
Responsable parc coureur		Licence :

Article 3 Catégories & Engagements

Bronze et Argent

Age ---------- Bronze de 38 à 44 ans
Argent de 45 à 51 ans
Licences ------ NCO / LUE
Cylindrées --- De 125cc à 650cc

Or et Platine

Age ---------- Or de 52 à 58 ans
Platine à partir de 59 ans
Licences ------ NCO / LUE
Cylindrées --- De 125cc à 650cc

Tout pilote commençant la saison dans une catégorie ne pourra en aucun cas en changer en cours d'année (sauf pour l'équilibre du plateau).

Les féminines seront classées dans la Catégorie Or.

Si le nombre de pilotes n'était pas suffisant les deux catégories seront regroupées.

La Commission Nationale de Motocross se réserve le droit d'accepter dans chaque catégorie des wild-card en plus des 40 pilotes sélectionnés.

Les épreuves des différents Championnats de France FFM sont ouvertes aux pilotes de nationalité étrangère titulaires d'une licence annuelle délivrée par la FFM. Ils pourront figurer au classement cumulé du cycle d'épreuves auquel ils participent et concourir pour le titre de champion de France. Ces pilotes pourront également bénéficier des primes de résultat correspondantes.

Article 4 | Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 | Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 | Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... **grandon cécile et pakomoff jean pierre**

Nombre de secouristes **6**

Hôpital le plus proche ..... **gueret**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Temps de trajet (en min) **15mn**

Article 7 | Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **laschamps**

Adresse ..... **rte d'aubusson 23150 ahun**

Capacité Moto :
Pendant les essais : **45**
En manche : **40**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1650m**

Largeur minimum de la piste **8m**

Largeur de la grille **40m**

Longueur de la ligne droite de départ **115m**

Nombre d'OCP* **25**

**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 16/04/2018	Date : 26/04/18	Date : 18/06/2018
A.M.C - AHUN 0297 Parrot J-Claude	Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine FFM 35 — Pour délégation	Numéro : 18/0623
		FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM —— 201
Moto-Club —— a m creusoise
N° d'affiliation —— 0297
Date —— 11 et 12 août
Lieu —— ahun
Organisateur technique - a m creusoise
E-mail —— j-claudeparrot@orange.fr
Téléphone —— 0688693307

CDF SIDE-CAR CROSS INTER

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 | Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 | Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	bonneau pierre	Licence : 004408
Délégué FFM (Président du Jury)	faivre joel	Licence : 009935
Membre du Jury	villeneuve gerard	Licence : 024013
Membre du Jury	monneron alban	Licence : 115576
Commissaire technique responsable	sabotier michel	Licence : 021650
Responsable du chronométrage	tomat germaine	Licence : 023132
Responsable parc coureur		Licence :

Article 3 | Catégories & Engagements

➲ Side-car Cross Inter

Age* ---------- 16 ans minimum pour les pilotes & 15 ans minimum pour les passagers
60 ans maximum pour les pilotes et les passagers
Licences ---------- NCO / INTER / LUE
Cylindrées ---------- De 350cc à 750cc 2T ou de 350cc à 1000cc 4T
Plaques ---------- Numéro noir sur fond jaune

**La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur/passager. Pour la limite d'âge maximum, les pilotes/passager ne devront pas avoir 61 ans au cours de l'année (né au plus tard en 1957).*

Primes d'arrivée :

Chaque pilote qualifié percevra une prime de qualification de 250 Euros augmentée des primes ci-dessous.

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1er	140 €	6ème	70 €	11ème	45 €	16ème	20 €
2ème	120 €	7ème	65 €	12ème	40 €	17ème	15 €
3ème	100 €	8ème	60 €	13ème	35 €	18ème	10 €
4ème	90 €	9ème	55 €	14ème	30 €	19ème	10 €
5ème	80 €	10ème	50 €	15ème	25 €	20ème	10 €

Article 4 | Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 | Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 | Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... **grandon cécile et pakomoff jean pierre**

Nombre de secouristes **6**

Hôpital le plus proche ..... **gueret**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Temps de trajet (en min) **15mn**

Article 7 | Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **laschamps**

Adresse ..... **rte d'aubusson 23150 ahun**

Capacité Side-Car :

Pendant les essais : **36**

En manche : **30**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1650m**

Largeur minimum de la piste **8m**

Largeur de la grille **40m**

Longueur de la ligne droite de départ **115m**

Nombre d'OCP* **25**

**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date : 16/04/2018

A.M.C AHUN
0297
Parrot J-Claude

Visa de la Ligue

Date : 26/04/18

Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine
FFM
Pour délégation
- 35 -

Visa de la FFM

Date : 18/06/2018
Numéro : 18/0623

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME
FFM
74 Av. Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00

HORAIRES PREVISIONNELS

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER

Moto-Club ---------- Amicale Motocycliste Creusoise
N° d'affiliation ---------- 0297
Lieu ---------- Circuit de laschamps 23150 Ahun
N° d'épreuve FFM -------- 201

Date ---------- 11/08/2018

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
06H30	19H00	Contrôles administratifs		
07H00	18H00	Contrôles techniques	+ vendredi soir	
09H45	10H05	Essais Chronométrés	NCO GROUPE B	5+15MN
10H10	10H30	Essais Chronométrés	NCO GROUPE A	5+15MN
11H10	11H30	Manche 1	NCO GROUPE B	15MN+1TR
11H35	12H00	Manche 1	NCO GROUPE A	20MN+1TR
12H00	13H30	Repas		
13H35	13H55	Manche 2	NCO GROUPE B	15MN+1TR
14H00	14H30	Manche 2	NCO GROUPE A	20MN+1TR
		Pause		
15H10	15H30	Manche 3	NCO GROUPE B	15MN+1TR
15H35	15H55	Essais Libres	SIDE CAR	20MN
16H00	16H30	Manche 3	NCO GROUPE A	20MN+1TR
16H30	16H45	Pause		
16H50	17H10	Essais Libres 2	SIDE CAR	20MN
17H15	17H35	Finale	NCO GROUPE A ET B	20MN+1TR
18H00		Remise des Prix		

HORAIRES PREVISIONNELS

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER

Moto-Club ---------- A M CREUSOISE
N° d'affiliation ---------- 0297
Lieu ---------- AHUN
N° d'épreuve FFM -------- 201

Date ---------- 12/08/2018 PLUS DE 30 EQUIPAGES

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
07H00	09H45	**Contrôles administratifs**		
07H00	09H45	**Contrôles techniques**		
08H00			briefing commissaires	
08H15		**Briefing pilotes**		
08H30	08H45	**Essais Libres**	veterans or/platine	15MN
08H50	09H05	**Essais Libres**	veterans bronze/argent	15MN
09H10	09H30	**Essais Libres**	SIDE CAR GROUPE A	20MN
09H35	09H55	**Essais Libres**	SIDE CAR GROUPE B	20MN
10H00	10H20	**Essais Chronométrés**	veterans or/platine	5mn+15MN
10H25	10H55	**Essais Chronométrés**	veterans bronze/argent	5mn+15MN
11H00	11H05	**Test de départs**	SIDE CAR GROUPE A	05MN
11H05	11H25	**Essais Chronométrés**	SIDE CAR GROUPE A	20MN
11H30	11H35	**Test de départs**	SIDE CAR GROUPE B	05MN
11H35	11H55	**Essais Chronométrés**	SIDE CAR GROUPE B	20MN
12H00	13H30	**Repas**		
13H30	14H00		présentation pilotes	
14H00	14H30	**Manche 1**	SIDE CAR	20MN+2TR
14H35	15H00	**Manche 1**	veterans or/platine	20MN+1TR
15H00	15H25	**Manche 1**	veterans bronze/argent	20MN+1TR
15H45	16H15	**Manche 2**	SIDE CAR	20MN+2TR
16H20	16H45	**Manche 2**	veterans or/platine	20MN+1TR
16H45	17H10	**Manche 2**	veterans bronze/argent	20MN+1TR
17H10	17H25	**Pause**		
17H30	18H00	**Manche 3**	SIDE CAR	20MN+2TR
		Remise des Prix		

HORAIRES PREVISIONNELS

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER

Moto-Club ---------- A M CREUSOISE
N° d'affiliation ---------- 0297
Lieu ---------- AHUN
N° d'épreuve FFM -------- 201

Date ---------- 12/08/2018

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
07H00	09H30	**Contrôles administratifs**		
07H00	09H30	**Contrôles techniques**		
08H00			briefing commissaires	
09H10		**Briefing pilotes**		
09H25	09H40	**Essais Libres**	veterans or/platine	15MN
09H45	10H00	**Essais Libres**	veterans bronze/argent	15MN
10H05	10H25	**Essais Libres**	SIDE CAR	20MN
10H30	10H35	**Test de départs**	veterans or/platine	05MN
10H35	10H50	**Essais Chronométrés**	veterans or/platine	15MN
10H55	11H00	**Test de départs**	veterans bronze/argent	05MN
11H00	11H15	**Essais Chronométrés**	veterans bronze/argent	15MN
11H20	11H25	**Test de départs**	SIDE CARS	05MN
11H25	11H45	**Essais Chronométrés**	SIDE CARS	20MN
11H45		**Repas**		
13H30	14H00		Présentation pilotes	
14H00	14H30	**Manche 1**	SIDE CAR	20MN+2TR
14H35	15H00	**Manche 1**	veterans or/platine	20MN+1TR
15H00	15H25	**Manche 1**	veterans bronze/argent	20MN+1TR
15H30	16H00	**Pause**		
16H00	16H30	**Manche 2**	SIDE CAR	20MN+2TR
16H35	16H55	**Manche 2**	veterans or/platine	20MN+1TR
17H00	17H30	**Manche 2**	veterans bronze/argent	20MN+1TR
17H45	18H15	**Manche 3**	SIDE CAR	20MN+2TR
	18H45	**Remise des Prix**		